



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
14 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Bhattarai ..... (Népal)

## Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-63125X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 10*

**Point 54 de l'Ordre du jour : Questions relatives à l'information** (*suite*) (A/69/21 et A/69/310)

1. **M. Pyvovarov** (Ukraine) déclare que l'information est essentielle pour surmonter les crises politiques, économiques et humanitaires. La communication entre les Nations Unies et la communauté internationale sera toujours un important moyen de faire passer les messages de l'Organisation au public. Une stratégie de l'information bien coordonnée est indispensable à l'efficacité des activités des Nations Unies, et il félicite le Département de l'information de son travail exemplaire à cet égard, en particulier de ses efforts en vue de diffuser promptement l'information sur l'Organisation et d'apporter un appui aux médias sur ses activités. Il le félicite également de l'excellent travail effectué pour accueillir les journalistes lors de la semaine d'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale.

2. Depuis la précédente session, de dangereux changements se sont produits sur la carte géopolitique de l'Europe. L'Ukraine est aujourd'hui victime d'une attaque préméditée de la Fédération de Russie, et une fraction de son territoire, la Crimée, a été annexée, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, dans le cadre d'une intervention militaire russe déguisée. Actuellement, l'armée ukrainienne est héroïquement engagée dans la protection de la région du Donbass contre des mercenaires terroristes financés de l'étranger qui coordonnent leurs actions avec Moscou, et ce n'est plus à présent un secret pour personne que des troupes régulières russes opèrent en territoire ukrainien.

3. Le scénario auquel on avait déjà assisté en Géorgie et en Moldova s'est répété en Crimée, et à présent, Moscou cherche à imposer un régime fantoche pro-russe au Donbass. Le conflit occasionne des souffrances quotidiennes à des milliers de soldats et de civils ukrainiens. Le Gouvernement ukrainien est convaincu qu'une politique d'agression d'un tel cynisme de la part d'un voisin naguère amical est non seulement amorale mais carrément criminelle. Sa délégation tient à remercier tous les États Membres qui ont apporté leur soutien à l'Ukraine au cours de cette période tragique et exhorte la Fédération de Russie de reconsidérer ses actions.

4. L'agression perpétrée par la Russie contre l'Ukraine s'est accompagnée d'une cynique campagne de propagande de style soviétique comme nous n'en avons pas vu depuis la guerre froide. Jour après jour, les médias russes, soigneusement contrôlés par le Kremlin, cherchaient systématiquement à persuader les populations de Crimée et d'Ukraine orientale en jouant sur les liens culturels profonds entre les peuples russe et ukrainien. La Russie a réactivé une vieille stratégie fondée sur des attaques soigneusement orchestrées sur les médias, la mésinformation et des mensonges flagrants. Les médias russes sont devenus la risée de son pays et de la plupart des autres États où existe la notion d'une presse libre. Aujourd'hui, ces médias ne sont rien d'autre qu'un instrument de propagande inféodé aux autorités politiques. Il est également regrettable que certaines des personnalités russes bien connues, notamment des acteurs, des chanteurs et des journalistes, soient calomniés et persécutés par les médias et harcelés pour avoir osé critiquer la politique du Kremlin à l'égard de l'Ukraine.

5. Il est édifiant que l'un des premiers actes des occupants russes en Crimée ait été de fermer la télévision ukrainienne et de lui substituer la télévision russe. La coopération étroite, voire fraternelle, entre les journalistes russes et les terroristes dans la région du Donbass est bien connue. En effet, ce sont eux qui sont arrivés les premiers sur le lieu de l'accident du vol Malaysia Airlines 17, qui ont obtenu des interviews exclusives avec les chefs des groupes terroristes, filmé les interrogatoires et sévices subis par les soldats ukrainiens détenus en captivité et interrogé Nadiya Savchenko, prisonnière politique ukrainienne qui avait été enlevée et emmenée à Moscou. En outre, ce sont les médias russes qui ont été les premiers sur place quand le représentant de la Croix-Rouge internationale a été tué par les terroristes. Cela dénote sûrement une tendance.

6. Moscou a dépensé d'énormes sommes d'argent pour créer une réalité virtuelle pour les citoyens russes, qui n'avaient pas le moindre soupçon que c'était leur pays qui avait provoqué un grave conflit en plein cœur de l'Europe. Il existe actuellement de nombreux sites où les journalistes étrangers peuvent trouver de fausses informations, des images fabriquées et des mensonges inventés par leurs homologues russes. Il est particulièrement cynique à cet égard que la Fédération de Russie soit le promoteur traditionnel du projet de résolution de l'Assemblée générale sur les événements

dans le domaine de l'information et des télécommunications concernant la sécurité internationale.

7. La guerre de l'information fait partie de la guerre non déclarée que mène actuellement la Russie en Ukraine. C'est une forme de guerre qui appartient toutefois au passé. On ne peut revenir en arrière, et l'Union soviétique ne peut être ressuscitée. Tel est son message aux autorités russes auxquelles il demande que la Fédération de Russie cesse immédiatement sa guerre de l'information et rétablisse des relations constructives et prévisibles avec l'Ukraine. Sa délégation en appelle aux États membres pour qu'ils procèdent à une enquête appropriée contre toute tentative de la part d'un État de lancer et de livrer une guerre de l'information contre un autre État et qu'ils s'opposent à la résurgence des méthodes totalitaires d'utilisation de l'information typiques de l'époque de la guerre froide. Il invite en outre les services compétents des Nations Unies à renforcer leur surveillance de l'utilisation de l'information pour des campagnes de propagande. L'information est une arme puissante qui ne doit être utilisée que pour promouvoir la paix, le respect mutuel et la compréhension entre les peuples, la démocratie et la prospérité, qui sont les principes qui sous-tendent les travaux des Nations Unies.

8. **M. Orellana Zabalza** (Guatemala) déclare que l'examen par le Département des politiques et activités en matière d'information est important car il permet aux États membres d'évaluer les travaux de l'Organisation et les progrès qu'elle a fait dans les domaines de l'information et de la sensibilisation. Ces évaluations sont le seul moyen de favoriser l'établissement d'un système mondial d'information et de communication équitable et efficace. Certes, sa délégation reconnaît la valeur des nouvelles technologies comme moyen de diffuser l'information sur les activités des Nations Unies, mais la fracture numérique qui persiste entre les pays ne peut manquer de préoccuper. Il est essentiel de préserver les médias traditionnels tels que la radio et la presse, qui restent les seules sources d'information dans beaucoup de pays. En même temps, il importe de promouvoir la diffusion de l'information dans autant de langues que possible.

9. Sa délégation exhorte le Département à développer l'utilisation des médias sociaux dans toutes les langues officielles et insiste sur la nécessité de tenir

des statistiques sur l'utilisation de ces médias. Ces informations sont nécessaires pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources et pour permettre de prendre des décisions en connaissance de cause sur les programmes à créer et à promouvoir. Il est regrettable que le rapport du Secrétaire général ne contienne pas de telles statistiques. En particulier, il conviendrait de mettre en lumière l'utilisation croissante de l'espagnol comme langue de recherche au sein des médias numériques de l'Organisation.

10. La parité des langues officielles comme base d'équité est essentielle. L'appareil d'information de l'Organisation devrait refléter la diversité linguistique du monde, notamment vis-à-vis des six langues officielles. Sa délégation espère que le Département prendra des mesures pour combler sans tarder le fossé linguistique qui existe au sein de l'Organisation. En particulier, il devrait mettre en œuvre une stratégie de publication des communiqués de presse dans toutes les langues officielles. La nécessité d'une utilisation créative et efficace des ressources dans le domaine de l'information est plus pressante que jamais. Ces ressources doivent être utilisées équitablement et d'une manière qui tienne mieux compte des besoins des usagers de l'information des Nations Unies.

11. **M<sup>me</sup> Arce Echeverría** (Costa Rica) estime que la liberté d'expression et une communication ouverte, transparente et participative sont indispensables au renforcement de la coexistence démocratique, à la promotion du développement et de l'innovation, à plus de transparence et à la lutte contre la corruption. De tels flux d'information atteignent leur plein potentiel lorsque règnent l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la tolérance. Il importe que les Nations Unies et leurs États membres, en particulier les pays en développement, reconnaissent et renforcent le rôle des médias traditionnels dans la création des flux d'informations, et tirent parti des possibilités offertes par les nouveaux médias et technologies, notamment pour atteindre les jeunes. Pour combler le fossé numérique, il faut investir dans les infrastructures, faciliter l'accès et la formation dans le domaine des nouveaux outils de communication, promouvoir de saines politiques, renforcer l'application des lois et la participation des citoyens et assurer le respect de la liberté d'expression, notamment par la création d'institutions et le développement des meilleures pratiques.

12. L'un des principaux rôles de l'Organisation est de promouvoir une communication efficace, indispensable au respect et au renforcement des trois piliers des Nations Unies. Le Comité de l'information et le Département de l'information ont amélioré leur coopération à cet égard. En outre, le Département a tenu tête aux difficultés croissantes liées à la diminution de ses ressources en améliorant son organisation interne, sa coordination avec d'autres organes des Nations Unies, et son utilisation de nouvelles technologies et de partenariats avec les médias de communication et la société civile. Il lui a fallu notamment établir le contact avec de nouveaux usagers sans négliger sa clientèle existante, approfondir la compréhension et la tolérance à l'échelle internationale et favoriser le multilinguisme.

13. Un meilleur équilibre a été réalisé dans l'utilisation des six langues officielles, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies pourrait contribuer à la réalisation de progrès plus rapides et plus constructifs dans le domaine du multilinguisme. Sa délégation se félicite de la disponibilité d'informations en langue espagnole mais demande que les communiqués de presse quotidiens soient aussi publiés dans les six langues officielles afin d'être accessibles à un plus grand public.

14. **M. Shimizu** (Japon) déclare que la commémoration en 2015 du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies fera date dans la vie de l'Organisation, qui incarne le désir mondial de choisir la paix et la négociation plutôt que le sang et la guerre. Au moment où elle aborde un nouveau chapitre de son histoire, l'Organisation, de concert avec ses États Membres, doit continuer d'œuvrer pour améliorer son efficacité, son efficience et sa préparation de l'avenir, afin de relever les défis mondiaux les plus pressants. Les activités qui seront organisées par le Département pour cette commémoration devraient être prospectives.

15. Sa délégation souhaite demander que l'exposition permanente sur les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki soit réinstallée à son emplacement d'origine dans la salle de l'Assemblée générale et que, d'ici au printemps 2015, la cloche de la Paix soit retournée à son emplacement d'origine dans le Jardin japonais. Elle se félicite que les ressources financières nécessaires aient été allouées à la restauration du Jardin japonais et elle remercie le Département d'avoir

prévu la cérémonie de la cloche de la Paix dans ce jardin chaque année en septembre. Elle se réjouit de l'observance de la première Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes le 2 novembre 2014 et demande au Département de veiller à la coordination des manifestations connexes et de continuer de plaider en faveur de la liberté d'expression conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

16. Son gouvernement réaffirme son appui aux centres d'information des Nations Unies. Comme les années précédentes, il a apporté une contribution financière au centre d'information de Tokyo et continuera de diffuser l'information sur l'importance des travaux des Nations Unies pour le public japonais. Le Séminaire international des médias de 2014 sur la paix au Moyen Orient, tenu à Tokyo, a été l'occasion d'encourager le débat sur les problèmes des médias en ce qui concerne la situation au Moyen Orient. Il a réuni des représentants des gouvernements, de hauts fonctionnaires des Nations Unies, des universitaires, des représentants de la société civile et des journalistes pour traiter du rôle des médias en tant que moyen de promouvoir la transparence et de façonner les perceptions des défis les plus importants pour la région.

17. Le Japon a également continué d'encourager et d'appuyer l'initiative des Nations Unies « Impact universitaire ». Ces dernières années, le nombre d'universités japonaises participant à cette initiative a augmenté, ce qui devrait non seulement renforcer les Nations Unies et les institutions participantes, mais aussi contribuer au développement de la jeunesse, qui représente l'avenir de l'Organisation.

18. Les Nations Unies sont actuellement appelées à faire face à des menaces nouvelles et dangereuses pour la paix internationale, la stabilité et le bien-être, notamment aux changements climatiques, aux groupes extrémistes et au virus Ebola, et ce avec des moyens de plus en plus limités. Il leur faut donc continuer d'améliorer leur efficacité et leur transparence en rationalisant ses ressources. Il appartient donc au Département de recourir à des moyens stratégiques pour rendre ses activités plus efficaces et transparentes.

19. **M<sup>me</sup> Ziade** (Liban) estime que si l'ample utilisation des médias sociaux offre un accès facile et rapide à l'information, il montre également la vulnérabilité des individus, des cultures, des

entreprises et des sociétés et la nécessité de respecter la confidentialité et la vie privée et de faire en sorte que le contenu de ces médias soit significatif et crédible. Le difficile est de transformer l'abondance d'informations immédiatement disponibles en un puissant instrument de progrès.

20. Le Département de l'information joue un rôle crucial dans la diffusion de messages de portée internationale et la facilitation du dialogue entre de multiples parties prenantes et pays sur tout un ensemble de sujets, tels que l'épidémie d'Ébola, la lutte contre le terrorisme et le programme de développement pour l'après-2015, pour n'en citer que quelques-uns. Ce rôle pourrait être renforcé par l'établissement de partenariats avec d'autres départements et avec le secteur privé, les médias et la société civile. Sa délégation félicite le Département pour l'amélioration de son site web et d'autres outils et sur son utilisation des médias traditionnels et des médias sociaux pour élargir le rayonnement des communications des Nations Unies. Elle salue également les efforts déployés par la Division de la communication stratégique du Département pour promouvoir la connaissance des messages et des projets des Nations Unies. L'Organisation doit encore améliorer le contenu multilingue de son site web, et mettre en œuvre une stratégie pour la diffusion quotidienne de communiqués de presse dans toutes les langues officielles.

21. Sa délégation apporte son appui au programme d'information spécial sur la question de Palestine et à son travail de sensibilisation à la situation au Moyen-Orient et aux droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'aux efforts en vue d'instaurer une paix juste et complète au Moyen-Orient. Elle encourage le Département à continuer de faire la lumière sur la situation tragique du peuple palestinien et sur l'initiative de reconstruction de Gaza à la suite de l'agression militaire israélienne de ces derniers mois.

22. Les centres d'information des Nations Unies, dont l'un est situé au Liban, représentent le visage et la voix de l'Organisation pour les populations du monde entier. Leur efficacité et leur efficience à diffuser leurs messages et à faire connaître leurs buts et leurs principes dépendent de l'allocation de ressources financières et humaines appropriées. Une série récente d'émissions vidéo en ligne intitulée *The Challenge* produite par le Bureau de l'information de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en

collaboration avec des étudiants libanais en journalisme de niveau post-licence a montré l'efficacité des campagnes menées sur les médias pour sensibiliser et mobiliser le public. Sa délégation entend renforcer sa coopération avec le Département à travers la participation de journalistes au Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra et à d'autres initiatives.

23. **M. Momen** (Bangladesh) déclare que le Bangladesh, qui a perdu 119 de ses ressortissants au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, se félicite de la célébration de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et renouvelle sa demande de longue date au Département de produire une publication ou un documentaire honorant les contributions des Casques bleus de tous les pays. Il réitère également sa proposition concernant l'érection d'un mur commémoratif au siège des Nations Unies portant les noms et les pays de tous les Casques bleus qui ont donné leur vie à la cause de la paix mondiale et de la stabilité. Sa délégation est convaincue qu'un état d'esprit tourné vers l'amour, le respect et la tolérance est nécessaire pour mettre fin aux guerres et à la violence; depuis longtemps, elle parraine chaque année une résolution sur une culture de paix et encourage le Département à appuyer cet effort.

24. Le Bangladesh est l'une des pires victimes des changements climatiques, alors que sa contribution au réchauffement climatique soit pratiquement inexistante. Sa situation géographique, sa forte densité de population, sa capacité d'adaptation limitée et sa faible capacité de financement le rendent particulièrement vulnérable aux conséquences potentiellement désastreuses de l'élévation du niveau de la mer, qui pourrait chasser des millions de personnes de leurs logis. D'autres pays de basse altitude sont exposés à des dangers similaires. Les pays en développement ont besoin d'une plus forte coopération internationale pour se préparer à faire face aux conséquences du réchauffement planétaire. Sa délégation a sollicité l'aide du Département pour attirer l'attention sur ce problème, notamment à l'aide de présentations vidéo illustrant le danger auquel se trouvent exposés les États côtiers et les petits États insulaires.

25. Les langues et la diversité culturelle correspondante offrent de puissants moyens de préserver et de développer le patrimoine matériel et

immatériel de l'humanité. Les efforts en vue de promouvoir la diffusion des langues maternelles favoriseraient la diversité linguistique, l'enseignement multilingue et une plus grande sensibilité aux différentes traditions linguistiques et culturelles, et contribuerait à développer la compréhension et la tolérance. La commémoration mondiale annuelle de la Journée internationale de la langue maternelle, qui favoriserait une telle sensibilité, est particulièrement importante à une époque où de nombreuses langues sont menacées d'extinction. Il demande au Département d'émettre un timbre commémoratif de cette Journée internationale de la langue maternelle représentant le monument Shaheed Minar érigé par son pays à la mémoire de ceux qui sont morts en défendant leur droit à parler Bangla.

26. Sa délégation se réjouit du fait que les Nations Unies aient rétabli l'émission radiophonique en Bangla interrompue en 2012, mais elle demande également le rétablissement d'un appui adéquat en personnel. Elle est consciente de la contribution des centres d'information des Nations Unies à la lutte pour l'élimination de la pauvreté, à la sensibilisation aux problèmes de la jeunesse, à l'autonomisation des femmes et au développement durable, et réaffirme son soutien aux travaux du Département.

27. **M<sup>me</sup> Al-Zaabi** (Émirats arabes unis) déclare que de nouveaux médias, en particulier les réseaux sociaux, contribuent à renforcer les liens entre les peuples et les cultures et ont joué un rôle clé dans les profonds changements survenus de par le monde au cours de la dernière décennie. Il est toutefois regrettable que ces nouveaux médias soient également exploités par des groupes extrémistes et terroristes pour donner une fausse représentation des religions et des peuples, engendrer la violence et la discorde et recruter des combattants et des mercenaires tant à l'intérieur de certains pays et à travers les frontières et faire peser ainsi une menace pour la sécurité nationale et internationale.

28. Certains réseaux de médias présentent une image déformée des principes de l'Islam et incitent à la haine et à la discrimination contre les Musulmans. Ces pratiques servent de prétexte et de motif aux jeunes désorientés à travers le monde pour rejoindre les groupes extrémistes, notamment l'État islamique en Iraq et au Levant (ISIL). Son gouvernement a récemment adopté une loi qui criminalise l'incitation à l'activité terroriste et est en train de se doter de

mécanismes afin de prévenir l'utilisation des médias sociaux pour le recrutement de terroristes. Il est aujourd'hui plus important que jamais que la communauté internationale définisse une stratégie d'ensemble à l'égard des médias, y compris des mesures exécutoires pour empêcher que les médias soient utilisés à de telles fins. Cette stratégie devra respecter la souveraineté des États et les intérêts de leurs populations, et combler le fossé numérique en aidant les pays en développement à réformer leurs infrastructures, leurs lois et leurs médias.

29. Sa délégation salue les efforts du Département de l'information et le Comité de l'information en vue de faire connaître les principes et les activités des Nations Unies, et demande que tous les services d'information soient dispensés en arabe ainsi que dans les cinq autres langues officielles. Pour promouvoir le message et les activités des Nations Unies dans les régions arabophones du monde, son gouvernement a collaboré récemment avec le Département afin de financer un projet de traduction du livre *ABC des Nations Unies 2014* en langue arabe.

30. Le Département doit s'efforcer de rendre compte de façon plus détaillée de la situation au Moyen-Orient et en particulier de la souffrance du peuple palestinien face à Israël, qui continue d'affamer et de tuer des citoyens palestiniens innocents, de leur prendre leurs terres et leurs biens et de développer ses implantations dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Al-Quds al-Sharif, en violation flagrante des droits de l'homme et du droit international.

31. Il importe de renforcer la coopération internationale afin d'élargir l'accès aux technologies de la communication et de favoriser les échanges d'informations comme moyen de promouvoir la paix, la tolérance et l'harmonie entre les civilisations.

32. **M. Bakayota** (Togo), prenant acte du rapport du Secrétaire général soulignant la nécessité de faire connaître les activités de l'Organisation afin de mobiliser des appuis pour les trois piliers sur lesquels reposent ses travaux, déclare qu'il importe de cibler le bon public et de l'alimenter en informations impartiales et de qualité.

33. La liberté de la presse est l'un des fondements de la démocratie et de la bonne gouvernance. En fait, la presse est parfois considérée comme le « quatrième état » ou le quatrième pouvoir de l'État. En Afrique, l'émergence d'une presse privée dans les années 90 a

aider à établir l'état de droit. Au Togo, comme dans une bonne partie de l'Afrique, la presse privée est la voix de l'élite, d'une petite communauté de personnes qui, grâce à leur position sociale et culturelle, peuvent participer au processus politique, informer les décideurs et traiter avec les leaders d'opinion. Or, ces dernières années, la presse a exercé de plus en plus une fonction cathartique; en adoptant des positions virulentes contre ceux du camp politique opposé, les journalistes cherchent à donner une voix à leur indignation, à exprimer la rancœur des masses et à aider à améliorer la gouvernance politique, économique et sociale.

34. Malgré les progrès réalisés, la liberté de la presse est en recul dans le monde. Il est devenu de plus en plus dangereux pour les journalistes de couvrir les zones de conflit, et des millions de personnes n'ont pas librement accès à l'information. Au Mali, en République centrafricaine et en Syrie, nombre de journalistes ont été tués, certains d'entre eux particulièrement visés pour les opinions qu'ils ont exprimées. La sécurité des journalistes est le reflet de la stabilité de l'état de droit dans la société. Comme il est indiqué à juste titre dans le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, la liberté de la presse et d'accès à l'information contribue au développement. Les Nations Unies, les gouvernements, les médias et la société civile doivent s'unir pour stopper les actions ayant pour but de museler et de tuer les journalistes et pour mettre fin à l'impunité des crimes commis à leur encontre.

35. Depuis 2004, son gouvernement a pris des mesures pour améliorer la situation de la presse; il a notamment adopté des lois et apporté un appui financier, ce qui a permis d'accroître le nombre de journaux et de stations de radio et de télévision privés. Le code de la presse adopté en 2004 a décriminalisé la diffamation et les calomnies en tant que délits passibles de peines d'emprisonnement. Toutefois, la libéralisation de la presse fait peser le risque réel que les journalistes jouent le double rôle de journalistes professionnels et de défenseurs de dirigeants politiques. Pour empêcher de telles infractions au code de déontologie qui minent la liberté de la presse, le Gouvernement togolais organise périodiquement des stages pour journalistes qui peuvent encore être frappés d'amendes pour diffamation. Sa délégation en appelle à la communauté internationale pour qu'elle appuie le

renforcement de la formation et du professionnalisme des journalistes togolais, notamment par des échanges de professionnels.

36. **M. Zaytsev** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation appuie les efforts du Département en vue d'utiliser largement les dernières technologies de l'information afin d'étendre la diffusion de ses informations. Le Département devrait également continuer d'utiliser les moyens de communication traditionnels car l'accès aux médias numériques n'est pas encore universel. Il faut promouvoir le multilinguisme; en particulier une plus ample utilisation de la langue russe dans les activités des Nations Unies permettrait non seulement d'atteindre la plus large audience possible, mais aussi de préserver la diversité culturelle des peuples.

37. Il est clair que les services d'information des Nations Unies réussissent, dans l'ensemble, à se tenir à l'écart des guerres et campagnes de propagande lancées par certains pays qui essaient de masquer la vérité à la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation de portée vraiment mondiale, et son soixante-dixième anniversaire offre une possibilité d'attirer l'attention sur la nécessité de renforcer son rôle central en tant que seul mécanisme propre à assurer la stabilité mondiale. Le strict respect du pouvoir exclusif du Conseil de sécurité est indispensable pour assurer la paix et la sécurité internationales.

38. L'année 2015 marque également le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale. Malheureusement certains pays considèrent encore les criminels nazis et leurs collaborateurs comme des héros – fait qui n'est pas toujours dénoncé par la prétendue société civilisée, bien que l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution pour combattre la glorification du Nazisme. Compte tenu du fait que les Nations Unies ont pour mission de prévenir de nouvelles guerres et qu'elles ont le devoir de tirer les leçons de l'histoire, le Secrétariat et le Département devraient assurer une couverture ample et déterminée de cet anniversaire.

39. Si le travail de la presse avait produit le type de résultats auxquels le représentant de l'Ukraine a fait allusion, l'action du Département aurait déjà débouché sur un monde partageant les idéaux et les valeurs des Nations Unies. L'Organisation est utilisée comme tribune pour des attaques de propagande inappropriées.

À la différence d'autres gouvernements qui ont soutenu le changement illégal de gouvernement en Ukraine, engendrant le chaos et une foule d'événements sanglants, la Fédération de Russie appuie depuis le début un règlement pacifique des différends et la concertation politique, et a contribué sensiblement à la trêve fragile établie par le protocole de Minsk. D'après un rapport de Human Rights Watch, l'armée ukrainienne aurait utilisé des armes à sous-munitions dans des zones à forte densité de population du Donetsk après avoir signé ce protocole. C'est comme si les autorités de Kiev faisaient tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher une réconciliation nationale en refusant ses droits politiques, civils et culturels à une part importante de la population. Le fait d'interdire l'utilisation de leur langue locale à ces populations, d'expulser des représentants de ces régions des instances gouvernementales et d'utiliser des groupes illégitimes militarisés ne faisant pas partie des forces de l'ordre va à l'encontre des principes européens affirmés par les autorités de Kiev. Pour ajouter au cynisme de leur propagande, elles qualifient de terroristes tous les Ukrainiens de l'est qui n'approuvent par leur politique. Leur agressive violation des droits de la population de Crimée a forcé cette population à prendre sa destinée en mains et à choisir librement l'autodétermination. À ce jour, il n'y a pas eu d'enquête sur les coups de feu de tireurs embusqués au Maïdan et sur les victimes d'Odessa et d'autres villes ukrainiennes. Nul n'a été tenu pour responsable des fosses communes découvertes à Donetsk. L'enquête sur le tir contre le vol MH17 de la Malaysian Airlines s'est essoufflée. Il serait curieux qu'une population exposée aux risques d'expulsion et de massacre ne choisisse pas de se défendre. Les accusations portées contre la Fédération de Russie sont donc inappropriées, inexactes et non constructives.

40. **M. Adam** (Soudan) déclare que les médias offrent non seulement les moyens de se tenir au fait d'un monde moderne en rapide évolution, mais pourraient avoir une influence décisive, pour le meilleur ou pour le pire, sur la politique, l'économie, la société et la sécurité. Il est donc nécessaire de créer des services de médias objectifs et équilibrés qui favorisent la tolérance et le dialogue et recherchent des solutions aux problèmes plutôt que de s'abaisser à recourir à de malhonnêtes mesures de représailles. Le Département de l'information a un rôle essentiel à jouer dans la diffusion d'informations sur les valeurs et les activités de l'Organisation, et doit donc s'efforcer d'assurer une

couverture complète, équilibrée et transparente des événements mondiaux.

41. Sa délégation se félicite des travaux du Département et l'exhorte à promouvoir la coopération internationale et à fixer des normes exemplaires à travers tous ses messages écrits, audio et vidéo. Tous les réseaux et institutions des médias devraient s'efforcer de rechercher la précision et la vérité et à respecter en toutes circonstances les normes d'éthique professionnelle, compte tenu du fait que la diffusion d'informations inexactes peut avoir des conséquences irréversibles, et susciter notamment la discorde, voire la perte de vies humaines. Il importe également de combler le fossé numérique entre pays développés et pays en développement afin de réduire les inégalités sociales et économiques et de promouvoir une culture de paix.

42. **M. Ghirani** (Libye) estime que le Département a accompli une tâche essentielle de sensibilisation aux buts, principes et activités de l'Organisation et aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale, à travers divers médias, en collaboration avec des partenaires et en coordination avec d'autres départements des Nations Unies. Il convient d'accorder une grande attention à la substance des informations diffusées, car la paix doit s'installer dans les esprits avant de pouvoir devenir réalité; le Département et le Comité de l'information doivent donc dénoncer la violence et la haine et encourager le dialogue interculturel et la coopération afin de relever les défis du monde moderne et de promouvoir les objectifs universels des Nations Unies. Comblant le fossé numérique est aussi une priorité; il faut accorder aux pays en développement une aide à la mesure de leurs besoins, y compris sous forme de renforcement des capacités et de formation aux médias traditionnels et à la technologie moderne des télécommunications.

43. Il est particulièrement important d'instaurer la parité entre les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département. Sa délégation se félicite des partenariats établis par le Département avec d'autres entités des Nations Unies, y compris le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le programme de formation de journalistes palestiniens, et encourage celui-ci à redoubler d'efforts afin de rendre compte de la souffrance du peuple palestinien sous occupation israélienne.

44. **M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que son pays préconise l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension entre les peuples et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information. Malgré les progrès réalisés par la création de médias alternatifs, il reste encore beaucoup à faire pour instaurer une société de l'information plus inclusive et plus démocratique. Les grandes entreprises des médias jouent toujours un rôle dominant, empêchant la diffusion d'informations objectives. À cet égard, sa délégation rejette la présentation d'informations discriminatoires et déformées sur les événements qui se produisent dans les pays en développement.

45. Au niveau national, son gouvernement encourage l'établissement d'autres médias communautaires ayant pour but de démocratiser l'accès à l'information. Il considère les médias comme un précieux outil de promotion de la justice sociale, de la diversité culturelle, de l'inclusion et de la solidarité entre les peuples, et juge d'une importance particulière l'élimination de la fracture numérique qui sépare les pays développés des pays en développement. À cet égard, il juge crucial le renforcement des capacités.

46. Une société de l'information inclusive, centrée sur la population et axée sur le développement pourrait contribuer à la fois à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) pourraient grandement contribuer à renforcer les processus d'éducation. C'est pourquoi son gouvernement a lancé un programme visant à doter les écoles du pays d'ordinateurs, avec accès à l'internet, et à leur offrir une formation sur la bonne utilisation de ces technologies.

47. Sa délégation désire exprimer sa préoccupation à propos de l'utilisation impropre des TIC aux fins de s'immiscer dans les affaires intérieures des États, de déstabiliser ces États et de violer les droits fondamentaux de leurs citoyens, en particulier leur droit au respect de leur vie privée. Ces actions vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les TIC doivent être utilisées pour

promouvoir la paix, le développement durable, la coopération et les droits de l'homme.

48. Enfin, le Département doit s'efforcer de promouvoir la diffusion de l'information sur les activités des Nations Unies et sur les résultats obtenus par l'Organisation, dont l'action se trouverait renforcée si ses messages étaient transmis dans ses six langues officielles.

49. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) déclare que la diffusion d'une information exacte, impartiale, complète, opportune et pertinente est essentielle pour mobiliser l'appui de la communauté internationale aux activités des Nations Unies. Sa délégation attache beaucoup d'importance au rôle du Département dans la réalisation de cet objectif et à la contribution du Comité de l'information à l'évaluation de l'action du Département.

50. Tous les actes d'intolérance, d'extrémisme, d'intimidation, de violence et de terrorisme doivent être portés à l'attention de la communauté internationale, d'une manière impartiale, afin d'en combattre les causes profondes. Il appartient aux États membres d'aider les Nations Unies dans cette importante mission. À ce propos, le Président iranien, dans sa déclaration à l'ouverture de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, a lancé un appel pour un « Monde opposé à la violence et à l'extrémisme » sous la bannière des Nations Unies, avertissant que l'extrémisme pourrait mettre sérieusement en danger la paix et la sécurité internationales. Moins d'un an plus tard, un extrémisme de la pire violence qui soit s'est manifesté au Moyen-Orient, en particulier en Syrie et en Iraq. L'émergence d'ISIL est une claire indication que l'initiative du Président iranien était valable et opportune et méritait plus d'attention dans les politiques et activités d'information des Nations Unies. Sa délégation apprécie la coopération du Département pour la tenue d'un séminaire sur la question en février 2014 à Téhéran, mais elle attend davantage du Département pour promouvoir l'idée d'un monde opposé à la violence et à l'extrémisme, y compris la tenue d'un séminaire au siège de l'ONU, conformément à la résolution 68/127 et au projet de résolution B figurant dans le document A/69/21.

51. Le fait que le fossé de l'information et de la communication continue de se creuser entre pays développés et pays en développement ne laisse de

préoccuper. Sa délégation appuie pleinement un ordre juste fondé sur la circulation libre, équilibrée et transparente de l'information, et condamne vivement les mesures prises par certains pays pour interdire la diffusion des émissions des chaînes de radio et de télévision par satellite, mesures qui constituent une grave violation du droit international et contredit de façon flagrante les prétentions de défense des libertés de parole et de presse. Elle exhorte le Département à poursuivre ses efforts afin d'encourager et de faciliter le dialogue entre les civilisations et de promouvoir cette idée dans les activités menées par les Nations Unies dans divers domaines, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

52. Sa délégation tient à attirer l'attention sur la grave détérioration de la situation humanitaire et économique du peuple palestinien et à souligner la responsabilité des Nations Unies dans la prise de conscience par la communauté internationale de la question de la Palestine, y compris de l'impact négatif de la récente agression sur Gaza et de l'occupation illégitime qui se poursuit sur la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé.

53. Les centres d'information des Nations Unies, en particulier ceux situés dans les pays en développement, jouent un rôle crucial dans la diffusion du message de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement de son image aux yeux du public. Il faudrait donc les renforcer, notamment en les dotant des derniers équipements techniques. Sa délégation est favorable à l'émergence d'un monde linguistiquement plus égal, où l'information serait diffusée non seulement dans les langues officielles des Nations Unies mais aussi dans certaines langues locales, telles que le persan, qui sont largement considérées comme les racines de grandes cultures et civilisations. Elle se félicite de la poursuite du Programme de stages Reham Al-Farra à l'intention de journalistes de la presse écrite et radiotélévisée et de l'augmentation du nombre de participants à ce programme.

54. **M<sup>me</sup> Richards** (Jamaïque) déclare que le programme national de développement de son gouvernement attache une importance particulière à l'expansion des TIC en tant que facteur essentiel de croissance et de développement. De nombreux points d'accès à l'Internet à travers le pays permettent à la population d'accéder à l'Internet gratuitement ou moyennant un coût minime et facilitent ainsi la recherche, la communication, l'éducation, l'activité

économique et l'établissement de réseaux sociaux. Des PC tablettes ont été distribués dans les écoles pour aider les élèves dans leurs études et l'acquisition d'aptitudes à la technologie et pour les exposer à d'autres cultures et les ouvrir sur le monde.

55. Sa délégation se félicite donc de l'utilisation par le Département des TIC et des médias sociaux pour atteindre une plus large audience. Le rapport du Secrétaire général indique clairement que ces efforts ont été fructueux. Les efforts déployés par le Département pour faire connaître le travail des Nations Unies et pour étendre leur influence en ce qui concerne le changement climatique, les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 – questions clés qui exigent un engagement et une action à l'échelle mondiale – sont particulièrement louables.

56. Sa délégation est sensible à l'action menée dans le cadre de l'Année internationale des petits États insulaires en développement et encourage le Département à continuer d'attirer l'attention sur les préoccupations de ces États et à promouvoir un appui à leurs efforts de développement. Elle a également apprécié l'action du Département à l'occasion d'autres manifestations internationales, en particulier celles qui ont marqué la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves en 2014. L'existence de matériels en différentes langues a sans aucun doute contribué à faire connaître cette importante initiative. Sa délégation présentera prochainement la résolution annuelle de l'Assemblée générale concernant le monument à la mémoire des victimes de l'esclavage actuellement en construction. Cette résolution appelle à un regain d'attention sur la question de l'esclavage transatlantique, notamment par la célébration annuelle de la Journée internationale du souvenir, et sa délégation compte sur le Département pour maintenir son appui et son aide à cet égard.

57. Les centres d'information des Nations Unies restent de précieuses sources de connaissance et d'informations, surtout pour les petits pays comme le sien et en particulier pour les communautés rurales. C'est pourquoi l'oratrice s'inquiète que le poste de Directeur du Centre d'information des Nations Unies pour la région des Caraïbes reste vacant trois ans après la fin du mandat du précédent titulaire, et elle espère que cette question sera rapidement résolue.

58. **M<sup>me</sup> Sughayar** (Jordanie) estime que les Nations Unies ont le devoir de diffuser l'information à toutes les nations et à tous les peuples du monde, quelle que soit leur langue, leur couleur ou leur religion. Elles doivent exprimer les préoccupations et les intérêts de tous les États, riches ou pauvres, développés ou en développement. L'information joue un rôle crucial non seulement dans les relations internationales et la communication d'État à État, mais aussi pour le développement durable et la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, l'autonomisation des femmes et des jeunes, le règlement des différends et la sensibilisation accrue aux droits de l'homme. Certains principes, tels que celui de la libre circulation de l'information à tous les niveaux et le droit de tous les peuples à accéder librement à l'information, doivent être garantis. Pour permettre aux populations de jouir du droit de solliciter et de recevoir des informations, conformément à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il importe que les Nations Unies apportent leur aide aux pays en développement afin qu'ils développent leurs capacités de communication et leur technologie, notamment à travers des programmes de formation de journalistes et l'établissement de nouveaux centres d'information dans d'autres régions.

59. Le Comité de l'information et le Département de l'information doivent continuer à jouer le rôle important de dispenser une information exacte et impartiale. Il importe que le Département collabore avec les médias locaux et internationaux afin d'assurer la diversité des sources et d'offrir une information exempte de l'intervention de certains États et individus. Alors que les groupes terroristes cherchent à promouvoir une culture de violence et d'extrémisme, l'information diffusée par les Nations Unies peut contrer ces efforts en encourageant une culture de paix, de tolérance et de coexistence.

60. La Jordanie préconise de façon proactive un programme de développement pour l'après-2015 inclusif et ambitieux qui traite des questions de l'accès à l'information et de la liberté d'expression. Elle juge le droit d'accès à l'information est essentiel à l'avènement d'une société démocratique et de médias libres, indépendants et efficaces, et elle a pris des mesures importantes pour faciliter cet accès, et elle est le premier pays arabe à avoir promulgué une loi en la matière. Sa délégation encourage les Nations Unies à continuer d'offrir une information indépendante,

approfondie, opportune et transparente à la communauté internationale.

61. **M. Vallarino** (Argentine) déclare que sa délégation se félicite des efforts consacrés par le Département à développer un nouveau contenu en utilisant les nouvelles technologies sans négliger les médias traditionnels afin d'éviter d'aggraver les injustices découlant de l'écart entre pays développés et en développement. L'Argentine continue d'appuyer l'action vitale menée par les centres d'information pour diffuser le message des Nations Unies, en particulier celle du centre de Buenos Aires, qui fait fonction de porte-parole en langue espagnole de l'Organisation en Argentine et en Uruguay.

62. Sa délégation, comme le Département de l'information, est consciente de la nécessité de communiquer avec les populations dans leur propre langue, et appuie résolument le multilinguisme comme principe inhérent à l'existence des Nations Unies. C'est pourquoi elle déplore que le rapport du Secrétaire général ne contienne pas d'informations détaillées sur ce sujet, d'autant plus qu'il est reconnu que l'objectif de parité des langues n'a pas encore été atteint. Il faut des statistiques ventilées sur l'utilisation des langues dans les divers produits et services du Département, afin d'indiquer les tendances dans l'utilisation des langues par le public, de définir les besoins et de concevoir les outils qui permettront d'y répondre. La diffusion en direct sur le web par le Département des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles et dans la langue de l'orateur représente un grand pas en avant. Toutefois, comme le préconise le paragraphe 72 du projet de résolution B dans le document A/69/21, les archives vidéo des réunions officielles devraient également être accessibles dans les six langues officielles.

63. S'il est encourageant de voir de plus en plus d'utilisateurs accéder au site web de l'Organisation et aux médias sociaux en langue espagnole, il reste préoccupant que le contenu de la page web soit beaucoup plus pauvre en espagnol qu'en anglais. Sa délégation recommande donc instamment au Département de mieux adapter le contenu linguistique de ses produits à la demande du public actuel. Le manque de progrès dans la diffusion de communiqués de presse dans toutes les langues officielles est également préoccupant. Ces communiqués continuent d'être publiés seulement dans deux langues, bien que

mandat ait été donné au Département de définir une stratégie de publication de ces communiqués de presse dans les six langues officielles.

64. L'Assemblée générale a clairement indiqué que toutes les ressources existantes devraient être distribuées équitablement afin d'assurer le multilinguisme et la parité entre les six langues officielles. Il est donc regrettable que le contenu du rapport du Secrétaire général incite à interpréter ce mandat d'un façon qui donne la préférence à certaines langues officielles sur d'autres pour des raisons budgétaires. Le Département se doit donc de respecter le principe de la parité linguistique lorsqu'il utilise les ressources budgétaires qui lui ont été allouées pour l'exécution de son mandat qui, de toute évidence, comprend la publication de communiqués de presse quotidiens. Il importe d'introduire les changements nécessaires afin de redistribuer les ressources existantes d'une manière équitable; cela se produirait naturellement si ces ressources étaient allouées selon la demande du public.

65. **M<sup>me</sup> Barghouti** (Observatrice pour l'État de Palestine) déclare que sa délégation est sensible aux efforts déployés par le Département pour mettre en œuvre nombre d'importants programmes d'information, en particulier le programme spécial d'information sur la question de Palestine, qui contribue de façon déterminante à susciter une prise de conscience internationale des droits inaliénables du peuple palestinien, dans le cadre des efforts en vue de parvenir à une solution juste et durable du conflit israélo-arabe.

66. Elle félicite également le Département, en particulier sa Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme, de l'organisation du Séminaire international annuel des médias sur la paix au Moyen-Orient; de l'actualisation de l'exposition permanente sur la question de la Palestine au siège des Nations Unies; et de ses activités relatives à la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et de l'actuelle Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

67. Il est important que le Département continue d'apporter son aide aux journalistes palestiniens de la radiotélévision et de la presse écrite à travers son programme annuel de formation. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, le Département

devrait développer la collection de matériels audiovisuels sur la question de la Palestine et l'organisation et la promotion de missions d'établissement des faits sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-est, et en Israël. Pour être pleinement menées à bien, ces activités exigent suffisamment de fonds.

68. Malheureusement, les forces israéliennes et les colons israéliens continuent de cibler systématiquement les journalistes et les médias palestiniens afin de les empêcher de rendre compte des pratiques israéliennes illégales. Lors des attaques brutales menées par Israël en août 2014 dans la Bande de Gaza, plus de 2 180 Palestiniens, dont 18 journalistes, ont été tués, et plus de 11 000 personnes ont été blessées, dont beaucoup de journalistes de la presse écrite et de la radiotélévision.

69. Israël continue de réprimer la liberté d'expression par une campagne constante d'arrestations et l'utilisation d'une force excessive, violant cyniquement les obligations que lui confèrent les résolutions des Nations Unies, y compris la résolution 68/163 de l'Assemblée générale sur la sécurité des journalistes. Sa délégation réitère donc son appel au Comité et aux organisations internationales compétentes pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de protéger les journalistes palestiniens et étrangers et qu'elles demandent à Israël de faire cesser ses violations du droit international.

70. **M. Pyvovarov** (Ukraine), faisant usage de son droit de réponse, déclare qu'en tant que l'un des membres fondateurs des Nations Unies, l'Ukraine sait à quoi sert la tribune des Nations Unies. Il en fait usage ici pour informer le public des politiques trompeuses et hypocrites mises en place par la Fédération de Russie contre un pays aux côtés duquel elle a combattu le fascisme. La Fédération de Russie s'est comportée avec perfidie, profitant d'une crise politique et d'un soulèvement contre une dictature pro-russe pour usurper une partie d'un État souverain, à la grande consternation du monde entier.

71. Le problème actuel n'est pas une question d'autodétermination. La communauté internationale a vu comment la Fédération de Russie a répondu à l'appel à l'indépendance de la République tchétchène : trois guerres et 10 000 morts sont là pour en témoigner. Il n'y aurait pas eu de crise en Ukraine orientale sans la présence de forces de guérilla soutenues et entraînées par la Fédération de Russie.

72. L'Ukraine fait une claire distinction entre ses citoyens et les terroristes dotés de passeports russes et des toutes dernières armes de fabrication russe. Il s'étonne que le représentant de la Fédération de Russie fasse état d'un rapport de Human Rights Watch, étant donné l'attitude affichée habituellement par le gouvernement russe à l'égard des organisations non gouvernementales étrangères, en particulier des organisations de défense des droits de l'homme. Comme l'a indiqué le Ministre ukrainien des affaires étrangères, ce rapport était fondé sur des informations non vérifiées et les employés de cette organisation avaient été délibérément induits en erreur. L'Ukraine n'a jamais utilisé et n'utilisera jamais d'armes interdites.

73. L'enquête sur le tir qui a abattu l'avion du vol MH17 de la Malaysian Airlines suit son cours, et ses conclusions seront rendues publiques. Elle a été compliquée par le fait que l'endroit où cet avion s'est écrasé est encore sous contrôle de terroristes pro-russes qui n'en autorisent pas l'accès aux experts internationaux. Tous les crimes perpétrés par le précédent régime criminel font l'objet d'enquêtes. Par ailleurs, l'Ukraine attend toujours une explication de la Fédération de Russie concernant la justification du maintien en détention de prisonniers politiques ukrainiens. La seule chose que la Fédération de Russie pourrait faire aujourd'hui pour aider l'Ukraine serait de se retirer immédiatement du territoire reconnu internationalement comme ukrainien et d'accepter le fait qu'elle ne pourra jamais recréer l'Union soviétique.

74. **M. Nitzan** (Israël), exerçant son droit de réponse, déclare qu'une fois encore, les remarques du délégué palestinien ne peuvent que relancer les hostilités à l'égard d'Israël. Toutefois, cela n'est pas étonnant car les médias officiels relevant de l'Autorité palestinienne ne sont qu'un instrument d'incitation et d'intolérance glorifiant le terrorisme qui aboutit au meurtre d'Israéliens. Les délégations sont habituées à entendre les descriptions sélectives données par les Palestiniens de la situation en Israël, mais elles n'entendent jamais un mot de leur part sur la situation à Gaza, où le Hamas viole systématiquement la liberté des médias et menace les journalistes et va même jusqu'à les tuer. Il n'est pas non plus étonnant que l'Autorité palestinienne exerce une répression contre les médias, parce qu'elle ne veut pas que le monde extérieur, en particulier les donateurs internationaux, entende la

vérité sur sa corruption financière ou sur ses violations systématiques des droits de l'homme.

*La séance est levée à 17 h 20.*